

1. THEME 4	
2.	
3. Partie 1 : Etat du syndicalisme et avenir de la FSU	
4.	
5. I-a Le contexte	
6. L'ensemble de notre réflexion et de nos décisions est surdéterminé par le contexte général et nourri par une analyse des paramètres puissants auxquels nous sommes confrontés depuis près de 30 ans.	6. L'ensemble de notre réflexion et de nos décisions est surdéterminé par le contexte général et nourri par une analyse des paramètres puissants auxquels nous sommes confrontés depuis près de 30 ans. Notre réflexion et nos décisions sont nourries par un contexte général très dégradé.
7. Le premier élément qui donne d'ailleurs un sentiment d'urgence désormais perçu à une échelle très large est le poids de la crise écologique. Elle rend perceptible que loin d'être un supplément d'état d'âme, la crise écologique pose le problème de l'avenir même du monde dans lequel nous vivons.	La situation sociale, politique écologique inquiétante est le résultat de l'exploitation accrues des forces de production et la financiarisation débridée des activités et des produits à l'échelle mondiale. La volonté de diminuer sans cesse le coût du travail est à la base de ces dégradations. Le système capitaliste d'exploitation est incapable de préserver la planète pour les générations futures. 7. Le premier élément qui donne d'ailleurs un sentiment d'urgence désormais perçu à une échelle très large est le poids de la crise écologique. Elle rend perceptible que loin d'être un supplément d'état d'âme, la crise écologique pose le problème de l'avenir même du monde dans lequel nous vivons.
8. La crise économique ouverte en 2007 connaît un rebond avec ses différentes séquences, plongeant l'économie mondiale dans des soubresauts inédits depuis 1929. Une des caractéristiques supplémentaires étant que l'Europe en est un des épacentres.	Une des caractéristiques supplémentaires étant que l'Europe en est un des épacentres.
9. Ces phénomènes entrent en écho profond avec des orientations politiques des patronats et des forces dominantes dans les gouvernements, extrêmement dures et agressives, à échelle mondialisée, visant à remettre en cause directement les bases de l'équilibre social issu du rapport de force produit à la fin de la deuxième guerre mondiale et de la période de croissance.	
10. Les crises articulées aux offensives de contre-réformes s'étendant sur près de 30 années, ont produit des modifications sociologiques profondes. Elles s'illustrent par une fragmentation du monde salarial, une disparition de bassins productifs traditionnels, des délocalisations, une extension de la précarité, une réorganisation des centres productifs, la multiplication des sous-traitances, l'atomisation des collectifs de travail, un chômage de masse continu, l'émergence de nouvelles pauvretés. Avec un basculement du monde et de ses centres économiques, mettant en cause la domination unilatérale de la puissance américaine et déplaçant les pôles économiques dominants vers, notamment le Sud et l'Est de la planète (la Chine, l'Inde...). (1)	(1) Ces tendances rendent difficiles les ripostes et les luttes des forces progressistes pourtant nécessaires à l'établissement d'un rapport de force favorable au monde du travail.
11. La dégradation du rapport de forces entre les camps sociaux découle ou est amplifiée par ces tendances lourdes.	La dégradation du rapport de forces entre les camps sociaux découle ou est amplifiée par ces tendances lourdes.
12. A tout cela, il faut ajouter un élément à l'œuvre également en grande partie à échelle européenne, la puissance de l'influence et de l'implantation de l'extrême droite. Le terrain syndical lui-même en est impacté sous des formes différentes à ce que nous avons connu dans les années 90.	12. A tout cela, il faut ajouter un élément à l'œuvre également en grande partie à échelle européenne, la puissance de l'influence et de l'implantation de l'extrême droite. Le terrain syndical lui-même en est impacté sous des formes différentes à ce que nous avons connu dans les années 90.
13. L'ensemble de ce que nous avons décrit précédemment a nourri une crise de la vie et de la représentation démocratique. (1) Les processus de distanciation entre la représentativité des partis et l'implantation ou l'implication des milieux populaires sont de plus en plus grands. Les taux d'abstention dans la jeunesse ou les quartiers populaires lors des élections en témoignent. La question de la crédibilité même des politiques alternatives et des forces qui les	(1) politique et syndicale. 13. Les processus de distanciation entre la représentativité des partis et l'implantation ou l'implication des milieux populaires sont de plus en plus grands.

portent est posée.	
14. Le syndicalisme est donc en première ligne, représentant un enjeu social fondamental. Il est véritablement taraudé par un taux d'implantation dans le privé (particulièrement les TPME, TPMI), l'interim, les précaires ou les chômeurs, extrêmement bas, comme il est affaibli par des formes de structuration héritées du cycle antérieur et déstabilisé par les divisions syndicales.	comme il est affaibli par des formes de structuration héritées du cycle antérieur et déstabilisé par les divisions syndicales. Dans les années à venir la responsabilité des OS, et en particulier celle de la FSU, sera primordiale si nous voulons renouer avec la conquête de nouveaux droits pour l'ensemble des salariés en particulier dans la fonction publique.
15. Ce sont ces éléments qui imposent des rythmes de débats et surtout des prises de décision audacieuses, nous plaçant en capacité de fixer un horizon nouveau, une méthode et des étapes de travail à hauteur des enjeux qui se dessinent.	15. Ce sont ces éléments qui imposent des rythmes de débats et surtout des prises de décision audacieuses, nous plaçant en capacité de fixer un horizon nouveau, une méthode et des étapes de travail à hauteur des enjeux qui se dessinent.
16. I-b Éléments de stratégies syndicales	
17. Il faut revenir sur des points importants d'orientations syndicales développés dans la dernière période.	
18. En pleine crise économique et financière, face à l'offensive libérale tout terrain du pouvoir sarkozyste, la question unitaire a été au cœur de la construction du mouvement contre la réforme des retraites à partir du printemps 2010.	
19. Au sein de l'interpro nationale, la FSU a essayé, tout au long du mouvement, de concilier clarté sur les revendications mises en avant et propositions d'actions mobilisatrices les plus unitaires. L'enjeu étant de réussir à faire reculer Sarkozy qui avait fait de cette « réforme » la pierre angulaire de sa politique de réduction des dépenses publiques, avec la volonté d'un affrontement majeur avec le mouvement social. Le mouvement syndical devait donc construire un rapport de forces à une hauteur très haute. L'unité d'action la plus large a été une condition déterminante pour l'affirmation des journées de mobilisation interprofessionnelle qui rencontraient un écho grandissant chez les salariés et, plus largement, dans l'opinion. (1) Pour autant, au final, elles n'ont pas permis d'empêcher le passage de la contre « réforme », le gouvernement ayant fait le choix de mépriser la mobilisation de toute la population. (2) Les causes de cet échec sont-elles à rechercher dans une difficulté de mobilisation des salariés et/ou dans des choix syndicaux dans la construction de la mobilisation ?	(1) L'unité d'action à tout prix a engendré la dilution des revendications et n'a pas permis d'aboutir à des moyens d'action efficaces. Pour autant, au final, elles n'ont pas Cela n'a pas... (2) Les études statistiques du ministère du travail indiquent clairement une augmentation du nombre de conflits sur les lieux de travail depuis plusieurs années ; renvoyer la responsabilité de l'échec des luttes sur des salariés prétendument peu enclins à se mobiliser serait une erreur d'analyse. L'absence d'unité des OS sur des bases combatives a contribué à affaiblir le mouvement syndical. En 2010 notamment, l'intersyndicale n'a jamais pris position pour le retrait du projet gouvernemental.
20. Il faut noter que ce mouvement a connu, par rapport aux grands mouvements sociaux précédents, des « nouveautés » : primauté de l'interprofessionnel, faibles temps de grèves, (3) peu de reconductions (la FSU l'a tenté dans ses champs d'intervention en s'appuyant sur des AG de personnels, peu fréquentées), grosse participation aux manifestations « lieux du rapport des forces numériques », articulation entre manifs en semaine et le week-end, blocages territoriaux au plan local à caractère interpro et unitaire... (4)	(3) dus à la volonté de certaines directions syndicales
21. Au sortir de cet affrontement, malgré une réelle légitimité conquise, le mouvement syndical n'a pas su préserver ses capacités d'actions au niveau interprofessionnel. L'intersyndicale nationale s'est divisée sur les revendications précises à mettre en avant et s'est montrée incapable d'un quelconque rebond significatif.	
22. Il en a été de même au plan de la FP où l'intersyndicale a été gagnée par la même paralysie. (5) Des appels CGT-FSU-Solidaires ont été lancés sur quelques initiatives, des recherches d'initiatives plus larges ou différentes sont restées sans lendemain. Sur le terrain de l'éducation, même si elle s'est parfois élargie au-delà des organisations syndicales (Groupe des 25...), l'unité a été très difficile à maintenir au-delà des strictes questions budgétaires, à chaque fois que le fond des politiques éducatives était concerné. (6)	(5) L'action de la journée européenne du 14 novembre 2012 a montré l'incapacité de nos organisations syndicales à maintenir une plate-forme fonction publique réduite dès lors que la CFTD et l'UNSA avaient annoncé leurs désaccords et leur refus de participer. La recherche de l'unité à tout prix a une nouvelle fois paralysé l'action des organisations les plus combatives. Sur le terrain de l'éducation, même si elle s'est parfois élargie au-delà des organisations syndicales (Groupe des 25...), l'unité a été très difficile à maintenir au-delà des strictes questions budgétaires, à chaque fois que le fond des politiques éducatives était concerné. (6) Sur le terrain de l'éducation, des positions diamétralement op-

	posées sur des questions essentielles comme l'école du socle ou la réforme du lycée rendent impossible la construction de plate forme de revendications au delà des seules questions budgétaires ou des suppressions de postes. Il convient d'en tenir compte et de rechercher, quand l'unité syndicale la plus large n'est pas possible des configurations, dorénavant des configurations intersyndicales plus réduites mais plus combatives.
23.	
24. Dans un nouveau contexte politique où le dialogue social est affirmé, comme la concertation avec les organisations syndicales, quelle doit être la « posture » de la FSU ?	24. Dans un nouveau contexte politique où le dialogue social est affirmé, comme la concertation avec les organisations syndicales, quelle doit être la « posture » de la FSU ? Dans un nouveau contexte politique où le gouvernement voudrait se prévaloir d'un dialogue social et d'une concertation avec les OS, la FSU entend être à l'offensive alors que le gouvernement ne rompt pas avec la logique et les orientations de l'ancien.
25. La place est plus grande pour un syndicalisme offensif de propositions à construire de façon unitaire. Nos propositions alternatives aux choix dominants pour une « sortie de crise » se situent dans une logique de transformation sociale favorisant la satisfaction des besoins et le renforcement des solidarités. Comme la crise est toujours là avec son cortège de plans sociaux, de politiques d'austérité accentuées, la résistance est aussi présente pour les salariés, comme pour le mouvement syndical. Nous devons avoir le souci permanent, pour être crédibles aux yeux des salariés, de garder une position d'indépendance syndicale sans complaisance avec le nouveau gouvernement. (7)	La place est plus grande pour un syndicalisme offensif de propositions à construire de façon unitaire. la résistance est aussi présente pour les salariés, comme pour le mouvement syndical. (7) C' est la défense de nos mandats qui doit prévaloir quelque soit le gouvernement en place : quelque soit le gouvernement, l'efficacité de l'action syndicale ne peut reposer que sur l'établissement d'un rapport de force (construit avec l'ensemble des salariés concernés par des actions de mobilisations) avant d'arriver à la table des négociations. Ce n'est que comme cela que la FSU aura la légitimité et le poids suffisant pour résister aux régressions et faire valoir ses revendications. Alors que les raisons ne manquent pas (salaires, conditions de travail, journée de carence...), l'absence de mobilisations depuis l'arrivée du nouveau gouvernement renforce l'idée que les organisations syndicales sont plus complaisantes quand la gauche est au pouvoir. Il convient de trouver rapidement les forces et la volonté pour se mobiliser.
26.	
27. Des questions doivent être affinées :	
28. pour en faire des acteurs des mobilisations et du changement à construire, quelles formes d'association des salariés à l'élaboration et à la défense de nos propositions alternatives ? (1)	quelles formes d'association des salariés à l'élaboration et à la défense de nos propositions alternatives ? (1) il convient de convaincre les salariés de se syndiquer par notre activité et de rappeler que les progrès sociaux ont été gagnés par la lutte collective.
29. quels liens avec des associations ou mouvements qui rejoignent nos préoccupations (dette...) ?	
30. sur l' « unité d'action » à construire, faut-il en dire plus que ce qui a été dit à Lille (p.50, I-6.1. à mettre en annexe) ?	
31. l'unité large est décisive mais est-elle suffisante pour gagner ? Y a-t-il place pour des formes d'actions plus audacieuses que celles déjà utilisées (type Indignés ou Occupy...) ? Comment faire le lien entre différents niveaux d'implication de la population dans un mouvement de longue durée ? (2)	31. l'unité large est décisive mais est-elle suffisante pour gagner ? Y a-t-il place pour des formes d'actions plus audacieuses que celles déjà utilisées (type Indignés ou Occupy...) ? Comment faire le lien entre différents niveaux d'implication de la population dans un mouvement de longue durée ? (2) L'organisation de collectifs (comme celui sur l'audit citoyen sur la dette) permet de travailler avec les associations, partis ou mouvements qui partagent notre point de vue. Ces collectifs nous offre un relais utiles vers la population au-delà notre sphère de syndicalisation. D'autres formes d'actions que les grèves et manifestations ne sont pas à rejeter, même si elles ne constituent des actions de masse (complémentaires). Pour la FSU, les AG des personnels sur les lieux de travail, regroupant syndiqués et non-syndiqués, jouent un rôle dans la construction des mouvements sociaux.
32. dans un contexte dominé par les questions générales et/ou in-	

<p>terprofessionnelles, quelle place pour les mobilisations plus sectorielles (FP, éduc...)? Quelle visibilité particulière construire ? (3)</p>	<p>(3) L'alternance entre des temps forts, qui peuvent prendre la forme de grèves, plus largement mobilisateur et des actions plus militantes ou plus locales peut être un moyen pour faire durer et élargir le mouvement. Les mobilisations sectorielles nourrissent l'action interprofessionnelle. Les deux ne s'opposent pas si l'on explique le lien entre les luttes.</p>
33.	
34.	
35. I-c Les évolutions du syndicalisme français	
36. Les évolutions structurelles du mouvement syndical français ont été assez limitées depuis le congrès de Lille.	
37. Émiettement, taux de syndicalisation faible, au mieux stagnant, caractérisent toujours les forces syndicales de notre pays qui continuent pourtant à prouver une capacité mobilisatrice importante pour peu qu'elles affichent des revendications et des modalités d'actions répondant aux attentes des salariés. Mais force est de constater que cette capacité mobilisatrice, même si elle a freiné les projets du gouvernement Sarkozy, n'a pas réussi à créer les obstacles suffisants pour empêcher leur mise en place. (1)	<p>(1) A tout cela, il faut ajouter un élément à l'œuvre également en grande partie à échelle européenne, la puissance de l'influence et de l'implantation de l'extrême droite. Le terrain syndical lui-même en est impacté sous des formes différentes à ce que nous avons connu dans les années 90.</p>
38. Plusieurs éléments sont à analyser dans le mouvement syndical :	
39. volonté de rapprochement entre certaines organisations et notamment entre l'UNSA et la CFDT, après l'échec des tentatives UNSA-CGC ;	
40. confirmation de la place incontournable d'une CGT traversée pourtant par une crise interne liée à la succession de Bernard Thibault, révélant des débats plus profonds	
41. poursuite par FO de sa stratégie syndicale solitaire....	
42. fortes réserves de Solidaires à des rapprochements plus « structurels » en lien avec une volonté d'affirmation « identitaire ».	
43.	
44. Cette situation sera percutée, dans le public comme dans le privé, par la mise en place, d'ici 2014, (avec une étape en 2013 pour le privé) des lois sur le « dialogue social » et la « démocratie sociale »... (accords valides si majoritaires avec pour le secteur privé la détermination de la représentativité interprofessionnelle découlant de la représentativité par branche, etc.... (cf fiches techniques en annexe). Ces nouvelles dispositions vont interpeller l'ensemble des organisations syndicales...Les conséquences sur la construction et la recherche de l'unité sont très importantes dans le public comme dans le privé.... Quelle stratégie la FSU devra-t-elle adopter au plan local comme au plan national ? (4)	<p>Quelle stratégie la FSU devra-t-elle adopter au plan local comme au plan national ?</p> <p>(4) La FSU recherchera des alliances et pourra présenter des listes communes avec les OS qui partagent ses orientations.</p>
45.	
46. I-d La place de la FSU	
47. Dans ce contexte, la représentativité de la FSU devient cruciale... Le bilan qui peut être tiré des élections professionnelles de 2011 est mitigé. (1) Même si la FSU garde sa première place à l'Education Nationale et à l'Agriculture, même si elle progresse dans les autres ministères où elle a présenté des listes, et même si elle a conservé ses quatre sièges au CT de la FPE, elle perd sa place de 1ère organisation à la Fonction publique d'État... C'est essentiellement à cause de la baisse de participation (-20 points) qui touche le secteur soumis au vote électronique. La perte de 100 000 voix au sein de l'éducation, en bonne partie imputable aux conditions du scrutin, a pesé lourdement. Des dysfonctionnements ont égale-	<p>(1) La méthode de travail pendant la période de la campagne électorale est à repenser en profondeur (articulation entre les SN, les SD et la FSU, diffusion de l'information à tous). La FSU doit prendre en charge les questions d'organisation de la campagne électorale. Les différences de résultats obtenus entre les élections aux comités techniques et aux CAP peuvent trouver une partie de leur explication dans la faible lisibilité de la FSU pour bon nombre de syndiqués surtout attachés à leur syndicat national. Il conviendrait de réfléchir à une harmonisation des symboles d'identification (appellation des</p>

ment émaillé l'organisation du scrutin (Justice, Éducation...)	SN suivie du sigle FSU, harmonisation des logos, des drapeaux, des couleurs employées....).
48. Les seuls changements de modalités de vote et autres dysfonctionnement suffisent-ils à tout expliquer ? (2)	<p>Les seuls changements de modalités de vote et autres dysfonctionnement suffisent-ils à tout expliquer ?</p> <p>(2) Les modalités de vote doivent permettre l'expression de tous les salariés. En aucun cas ces modalités ne doivent se transformer en obstacles au vote. La FSU doit faire du retour au vote papier à l'urne sur les lieux de travail, avec des conditions de transparence, un enjeu prioritaire avant les prochaines élections pro. Lors des élections des représentants salariés des TPE le vote électronique n'a pas été concluant.</p> <p>L'éclatement de la représentativité syndicale impose la nécessité d'établir des accords pour faire progresser nos revendications ou empêcher les mauvais coups.</p> <p>La FSU doit prendre toute sa place dans l'interpro car elle se borne à rester dans l'ombre des confédérations. Elle doit affirmer haut et fort ses positions surtout quand elle ne correspond pas au discours syndical dominant. Sans s'isoler, la FSU doit faire entendre sa voix de manière plus forte et claire dans les interpro et les sommets sociaux, notamment sur les questions de fonction publique.</p>
49. Au delà même de la signature ou non d'éventuels accords, quelles conséquences, cette représentativité a-t-elle dans la construction des mobilisations. Par exemple la FSU a-t-elle joué un rôle pivot dans les réunions interprofessionnelles pendant le conflit sur les retraites ?	<p>Au-delà même de la signature ou non d'éventuels accords, quelles conséquences, cette représentativité a-t-elle dans la construction des mobilisations. Par exemple la FSU a-t-elle joué un rôle pivot dans les réunions interprofessionnelles pendant le conflit sur les retraites ?</p>
50.	
51. 1-e Quel syndicalisme ?	
52. Ce phénomène interroge les limites de l'implantation de la fédération, essentiellement représentée à l'EN. La structuration de la fédération en syndicats nationaux, notamment ancrés dans les métiers, constitue toujours un élément identitaire important, particulièrement dans un contexte où se posent avec acuité les questions de professionnalité et de sens du travail. Mais cette structuration doit être pensée en complémentarité avec l'objectif de construire un fédéralisme véritablement démocratique. De même, l'originalité du mode de fonctionnement de la FSU, associant SN, SD et tendances, en poussant à la recherche de synthèses et à la prise en compte des différents points de vue est un élément de son attractivité. Ces spécificités de la FSU, dans son rapport aux salariés comme aux métiers, dans sa recherche d'une unité d'action qui n'en rabatte pas sur les revendications, son implication dans toutes les questions sociales, lui ont donné une place reconnue dans le paysage syndical. Cependant, l'hétérogénéité de son implantation, son ancrage essentiel dans l'Éducation pèsent sur sa capacité à embrasser toutes les questions touchant les salariés, et elle est encore trop souvent écartée des lieux de débat et de décision sur ces questions (emploi, protection sociale, retraites...) Dans la Fonction Publique, où quatre organisations ont une représentativité très proche, elle a été dans l'incapacité d'impulser des actions. (3)	<p>(3) Pourtant, la FSU a une légitimité à proposer aux autres des modes d'action et de revendication dans la FP sans se cacher derrière l'impossibilité d'action de la représentativité syndicale dans ce secteur comme elle l'a fait depuis au moins deux ans.</p>
53. C'est pourquoi le congrès de Lille a décidé de tourner la page de l'autonomie, désormais impuissante à peser suffisamment sur les évolutions en cours, et d'aller vers un nouvel outil syndical. (4)	<p>(4) Si le mandat a été porté à minima par les directions syndicales</p>

	de la FSU comme des SN, c'est essentiellement parce qu'il masquait des divisions internes profondes qu'il convient d'analyser (d'approfondir) si on ne veut pas risquer de reproduire la même situation dans les 3 années à venir. De plus il nous faut reconnaître que cet objectif n'est pas forcément partagé par nos partenaires syndicaux et qu'il ne dépend pas uniquement de notre fédération.
54. Or, le bilan tiré des actions menées depuis 2010 est insatisfaisant. Au plan national, si des initiatives ont été menées à bien avec la CGT d'une part, Solidaires de l'autre, elles sont restées en simples bilatérales. Elles ont surtout été l'apanage de militants et n'ont pas irrigué les débats chez les syndiqués des organisations concernées. Le travail et les actions menés en commun localement n'ont pas connu de diffusion importante. Dans la fédération même, le débat a été insuffisamment poussé et l'état de la réflexion demeure très inégal entre les différents syndicats. (5)	(5) La FSU a fait le choix de l'élargissement syndical avec des résultats inégaux qu'elle doit analyser. Au delà de la réflexion sur les futurs élargissements, la FSU doit aider ses syndicats à se développer et à prendre leur place dans la fédération.
55.	
56. I-f Quels objectifs la FSU peut-elle se fixer ?	
57. La FSU rappelle son objectif d'unification, à terme, du mouvement syndical.	
58. Elle doit poursuivre le débat, les démarches pour poser à ses partenaires syndicaux les questions de formes nouvelles de travail en commun, de recherche d'unité, voire de l'unification de leurs forces pour un syndicalisme plus efficace.	
59. Le Congrès renouvelle l'appel du congrès de Lille aux organisations qui le souhaitent et aux salariés pour débattre ensemble à tous les niveaux de la construction d'un nouvel outil syndical et des étapes qui peuvent y conduire.	
60. La FSU s'engage dans cette dynamique sur la base d'objectifs clairs : il s'agit de contribuer, dans le respect de l'indépendance syndicale, au développement d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale progressiste, à vocation majoritaire, porteur de propositions offensives et novatrices, attaché à construire les mobilisations et les rapports de forces nécessaires pour faire aboutir ses revendications.	
61. Le congrès fixe l'objectif d'aller au-delà de ce qui s'est fait ces dernières années, tout en s'appuyant sur les initiatives menées ces dernières années avec la CGT et Solidaires. C'est par un travail intersyndical, inter fédéral régulier, avec toutes les organisations qui le souhaitent, à tous les niveaux, mais tout particulièrement au plus près du terrain, sur des dossiers concrets, en lien permanent avec la recherche d'action commune, que nous arriverons à dépasser les différences d'appréciation, les réticences, les a priori et à construire du commun. Cela passe par un travail à des collaborations entre organisations, plus étroites et plus permanentes en avançant avec celles qui le souhaitent, sans exclure quiconque. Cela nécessite notamment d'impulser à tous les niveaux un débat sur les enjeux auxquels le syndicalisme est confronté dans notre pays, ses pratiques, ses stratégies.	
62. Certains veulent construire un pôle syndical qu'ils qualifient de « réformiste », en opposition à d'autres forces syndicales, en ne mettant en exergue que ce qui oppose. Pour la FSU, si les différences entre les formes et les orientations de syndicalisme existent, il ne faut pas pour autant renoncer à construire à chaque fois que possible l'unité d'action dans l'intérêt des salariés. La FSU considère qu'il faut travailler à dépasser les clivages actuels : (1) il n'y a pas de limite a priori sur les forces qui pourront participer à la construction d'un syndicalisme de transformation sociale.	il n'y a pas de limite a priori sur les forces qui pourront participer à la construction d'un syndicalisme de transformation sociale. (1) pour réduire l'émiettement syndical : la construction d'un syndicalisme de transformation sociale se fera sur des bases revendicatives claires et exigeantes, portée par des modes d'actions imposant un véritable rapport de force.
63. C'est en faisant participer les syndiqués et en informant l'ensemble des salariés des enjeux et des recherches de construction commune que nous pourrons dépasser les oppositions et construire à terme un syndicalisme renouvelé dans ses pratiques et dans sa structuration. Cette démarche doit s'intégrer dans une stra-	

tégie revendicative et d'action.		
64. Les questions que nous devons traiter :		
<p>65. (2) Faut-il confirmer le mandat de Lille ? Faut-il aller plus loin ? Si oui avec qui et comment ? Quels objectifs se donne t-on ? Quelle construction progressive, démocratique ne résultant ni d'une fusion, ni d'une absorption peut être mise en place ? Quels points d'étapes pouvons-nous nous fixer ? A l'opposé de tout processus bureaucratique, comment les syndiqués peuvent-ils être informés, débattre, exprimer leur position, être consultés afin d'être acteurs des choix qui pourraient en découler à terme ?</p>	<p>65. Faut-il confirmer le mandat de Lille ? Faut-il aller plus loin ? Si oui avec qui et comment ? Quels objectifs se donne t-on ? Quelle construction progressive, démocratique ne résultant ni d'une fusion, ni d'une absorption peut être mise en place ? Quels points d'étapes pouvons-nous nous fixer ? A l'opposé de tout processus bureaucratique, comment les syndiqués peuvent-ils être informés, débattre, exprimer leur position, être consultés afin d'être acteurs des choix qui pourraient en découler à terme ?</p> <p>2) Dès maintenant, il est possible d'établir dans toutes les instances des convergences revendicatives et de proposer aux autres organisations syndicales qui partagent nos orientations des déclarations communes à chaque fois que c'est possible, même si elles n'ont pas d'élus dans certaines instances, ce qui permet d'envisager la réciprocité là où la FSU n'est pas représentée.</p> <p>Cela peut être permettre de confirmer et de préparer des rapprochements sur des plate-formes revendicatives claires pour envisager une démarche commune pour les élections pro (listes communes).</p> <p>Sur le terrain des luttes, il faut prendre l'habitude de travailler avec les organisations syndicales sur la base de revendications partagées.</p> <p>Si l'on n'a pas à démontrer de différences réelles, il convient de développer la FSU sans entrer inutilement en rivalité avec des organisations qui sont proches de nos revendications. Cela serait peut être nuisible à des démarches de rapprochement.</p>	
66. Afin de jouer pleinement son rôle aussi bien dans l'activité syndicale à tous les niveaux que dans cette démarche de construction commune, la FSU doit avoir le souci de son propre développement aussi bien en termes d'activité, que de syndicalisation et de résultats aux élections professionnelles, notamment celles de 2014.	<p>Afin de jouer pleinement son rôle aussi bien dans l'activité syndicale à tous les niveaux que dans cette démarche de construction commune, la FSU doit avoir le souci de son propre développement aussi bien en termes d'activité, que de syndicalisation et de résultats aux élections professionnelles, notamment celles de 2014.</p>	
67.		
<table border="1"> <tr> <td data-bbox="119 1167 794 1211">68. ZOOM syndicalisme et politique</td> </tr> </table>	68. ZOOM syndicalisme et politique	
68. ZOOM syndicalisme et politique		
<p>69. — (1) Les lignes de démarcation entre syndicalisme et politique n'ont jamais (2) été complètement étanches. Sur un certain nombre de sujets, l'un et l'autre se répondent, se télescopent, se nourrissent. C'est encore plus vrai pour une fédération qui porte le projet de transformation : celui du système éducatif, celui des services publics, celui de la société.</p>	<p>70. Les lignes de démarcation entre syndicalisme et politique n'ont jamais été complètement étanches. Sur un certain nombre de sujets, l'un et l'autre se répondent, se télescopent, se nourrissent. C'est encore plus vrai pour une fédération qui porte le projet de transformation : celui du système éducatif, celui des services publics, celui de la société.</p> <p>(1) Depuis sa création, le syndicalisme révolutionnaire a porté à la fois la défense des intérêts matériels et moraux des salariés par des revendications immédiates et l'élaboration d'un projet de société émancipateur. Nos revendications syndicales, notre projet éducatif et de société ont une dimension politique qui donne du sens au projet syndical que nous portons.</p> <p>(2) Ne peuvent donc pas être</p>	
70. Les adhérents, et les salariés veulent des choix d'orientations qui s'appuient sur la prise en charge des revendications des personnels et les conditions de leur satisfaction.		
71. Le domaine d'expression et d'intervention de la fédération doit principalement partir des champs professionnels. Cela se doit se traduire par la défense et l'amélioration des droits individuels et collectifs.		
72. Politiques européennes, environnement, politique de santé, du logement, protection sociale, retraite, services publics, politique à l'égard des étrangers, politique étrangère... apparaissent comme des thématiques à la croisée des chemins des champs d'intervention politique et syndical et sur lesquelles la fédération est appelée à définir des orientations, prendre des positions et mener des actions.		

<p>73. — Peut-on définir une limite ? Quelle est la ligne de crête de ce qui relève du syndicalisme et du politique ? (3)</p>	<p>74. Peut-on définir une limite ? Quelle est la ligne de crête de ce qui relève du syndicalisme et du politique ?</p> <p>(3) Les mêmes enjeux de société peuvent se décliner soit de manière syndicale, soit de manière politique. Ce n'est pas au syndicat à retrancher certains sujets de son champ d'action. Toutes les questions relèvent du champ syndical comme du champ politique : c'est la manière d'aborder le problème qui modifie le positionnement, pas la question en elle-même. Par exemple, la question du traité européen est autant une question politique que syndicale. Il revenait aussi à notre organisation d'en organiser la critique, d'en démontrer les dangers pour la fonction publique ou le monde du travail et d'évoquer les modalités pour le combattre.</p>
<p>74.</p>	
<p>75. La FSU reste extrêmement attachée au principe d'indépendance vis à vis des gouvernements et des partis politiques. C'est un gage de respect de ses adhérents qui ont leur libre arbitre concernant leurs choix politiques notamment lors des scrutins. Pour autant, la FSU défend des valeurs qui peuvent s'avérer en totale opposition avec certaines idées véhiculées par les pouvoirs en place ou les partis politiques. En mars 2011, la FSU, avec d'autres organisations syndicales, a lancé un appel "à la mobilisation et à la vigilance contre la politique xénophobe et les idées du Front national". Il s'agissait alors de lutter aussi contre les surenchères gouvernementales et les passerelles qui se reforment avec certains courants des partis de droite sensibles à l'idéologie frontiste et sa pression électorale.</p>	
<p>76. L'action syndicale doit peser sur le politique (au gouvernement ou pas...). Les mobilisations importantes initiées par la fédération et ses syndicats nationaux dans l'Education contre les suppressions de postes et les politiques éducatives ont eu des effets. Cela a permis à la fédération d'imposer l'Education dans le débat public, de recevoir le soutien de l'opinion publique, dont les parents. De fait, le syndicalisme a contribué à faire de l'Education un des axes forts des projets politiques lors de la dernière campagne présidentielle.</p>	
<p>77. — Comment le syndical peut-il mieux peser sur le politique ? (4)</p>	<p>78. Comment le syndical peut-il mieux peser sur le politique ?</p> <p>(4) Le rôle du syndicat est de porter des revendications et un projet qui peut être repris, transformé, avoir de l'influence, sur les programmes des partis politiques. Les revendications doivent être portées avec les mêmes exigences quel que soit le pouvoir en place, il ne peut être question d'en rabattre sur les revendications. Et les périodes électorales doivent être un moment privilégié pour faire connaître nos revendications et défendre notre conception des Services publics.</p> <p>(4) La FSU doit porter ses revendications et faire avancer ses propositions en rencontrant les partis politiques républicains.</p>
<p>78.</p>	
<p>79. Partie 2 : Pour une FSU plus efficace</p>	
<p>80.</p>	
<p>81. Il-a Pour une FSU mieux organisée</p>	
<p>82. Depuis quelques années la Fonction Publique subit de nombreuses mesures régressives qui ont transformé considérablement son organisation et ses missions.</p>	
<p>83. La RGPP, la RéATE, les processus de décentralisation, les réformes touchant les services publics, outre le fait qu'ils suppriment de nombreux emplois et réduisent les moyens, modifient en profondeur le fonctionnement et l'organisation des services publics.</p>	
<p>84.</p>	
<p>85. Sans en faire un bilan exhaustif, quelques constats s'imposent :</p>	

86. le pouvoir des préfets de département, mais surtout de région, se renforce au détriment des administrations centrales des différents ministères en matière de gestion des personnels et d'organisation locale des services, comme dans les DDI par exemple ;	
87. les choix de réductions budgétaires ont provoqué, entre autre, la baisse des effectifs (1) et des fusions ministérielles de nombreux corps ;	(1) de la fonction publique d'état
88. la gestion interministérielle se développe entraînant parfois la création de corps interministériels ;	
89. des missions de service public sont supprimées, d'autres sont privatisées amenant dans nos services de plus en plus d'agents sur statuts privés ;	
90. les emplois précaires se multiplient ;	
91. EPA et EPIC se développent...	
92. Le Gouvernement est-il en capacité d'inverser cette logique, en a-t-il les moyens et la volonté ? (2)	Le Gouvernement est-il en capacité d'inverser cette logique, en a-t-il les moyens et la volonté ? (2) Le gouvernement s'inscrit pleinement dans la démarche initiée depuis 30 ans qui considère l'emploi public comme un coût qu'il faut réduire et partage les directives européennes qui obligent à réduire les dépenses publiques.
93.	
94. La FSU se doit d'améliorer son mode d'organisation pour gagner en efficacité (3) dans la perspective des élections généralisées dans la Fonction Publique en 2014 et l'application des nouvelles règles de représentativité.	(3) et être davantage en capacité de défendre les salariés de la fonction publique et...
95. L'ensemble de ces éléments doit impulser une réflexion permettant à la Fédération de construire des réponses adaptées.	
96. Lors du mandat précédent, des syndicats se sont déjà questionnés sur cette problématique et ont élaboré de nouvelles formes de coordinations. Certains d'entre eux ont même été amenés à fusionner : création du SNUITAM à partir du SYGMA, de SupEquip avec le SNAMER, d'autres ont mis en place des coordinations régulières : SNPES-PJJ et SNEPAP au ministère de la justice, d'autres encore réfléchissent à des formes de rapprochement et de rassemblement comme par exemple dans la Fonction Publique Territoriale.	
97. Il apparaît en conséquence que la mise en place de coordinations dans le même champ professionnel serait nécessaire. Les syndicats nationaux concernés par ces coordinations en élaborent les règles de fonctionnement. Ces coordinations peuvent trouver leur déclinaison selon des formes adaptées aux niveaux local, départemental, régional et national.	
98. La fédération, les CFR et les SD doivent apporter une aide à leur création et faciliter ainsi la mise en place de ces coordinations professionnelles.	
99. Par ailleurs la Fédération doit pouvoir renforcer son rôle et ses activités en direction des syndicats qui la sollicitent dans les domaines de documentation, de formation technique et d'aide sur le plan juridique... ce qui nécessite de lui attribuer des moyens supplémentaires. (1)	(1) Dont la répartition se fait après accord entre les SN.
100. Ces évolutions doivent permettre à la Fédération d'améliorer son fonctionnement, de consolider et développer son implantation dans les différents secteurs de la Fonction Publique et de renforcer sa représentativité.	
101.	
102. II-b Dialogue social : conséquences des accords de Bercy	
103. Les accords de Bercy sur « la rénovation du dialogue social », signés par six organisations syndicales sur 8 dont la FSU, se sont traduits tardivement par une loi. En quelques mois, de nom-	

<p>breux textes réglementaires ont dû être publiés pour être opérationnels en 2012. Ce travail n'est pas à ce jour entièrement finalisé. Cette précipitation n'a pas favorisé un réel dialogue social sur leur mise en œuvre.</p>	
<p>104. Ces accords restent loin des objectifs qui avaient été avancés et qui prévoyaient de « conforter et d'améliorer les droits et moyens syndicaux ». De fait nous sommes loin du compte : aucune amélioration en ce qui concerne les moyens humains, locaux syndicaux et matériels l'information syndicale ou le droit de grève.... Un bilan a été annoncé pour le deuxième semestre 2013 par le Premier Ministre lors de la Conférence Sociale de Juillet 2012 : quels axes la FSU mettra-t-elle en avant ? (1)</p>	<p>quels axes la FSU mettra-t-elle en avant ?</p> <p>(1) La FSU doit refuser de s'inscrire dans le cadre imposé par Sarkozy de globalisation des décharges et des ASA. Il faut imposer dès l'ouverture des négociations sur les moyens syndicaux un retour à la situation antérieure. La globalisation des moyens syndicaux du ministère de l'Éducation nationale et de celui de la recherche décidée il y a quelques mois constitue un danger considérable pour tous les syndicats nationaux concernés. La FSU doit absolument s'y opposer.</p> <p>Il faut porter des revendications concrètes : protection des représentants syndicaux, droits et moyens syndicaux dans l'établissement (photocopies, heure syndicale, casier, respect de l'affichage syndical, renforcement des décharges syndicales...) et refuser la monétarisation des décharges. Le droit des élus titulaires et suppléants dans les instances doit aussi être rediscuté pour être amélioré. Il faut également revenir à une attribution des moyens syndicaux au prorata du nombre de personnels concernés et des résultats aux CAP là où elles existent.</p>
105.	
106. <i>II-b-1 Mise en place des réglementations</i>	
107. <i>II-b-1-a -Nouvelle définition de la représentativité</i>	
<p>108. (2) La nouvelle définition de la représentativité est dorénavant basée exclusivement sur les élections aux Comités Techniques. La représentativité des organisations syndicales est le fait du vote des agents et de l'obtention de sièges dans les CT.</p>	<p>(2) La loi de « rénovation du dialogue social » impose aux organisations syndicales une nouvelle conception de la représentativité fondée uniquement sur l'élection. Cette démarche pose aux organisations syndicales un problème de fond en ce qu'elle fonde leur légitimité uniquement sur le vote. Cela peut permettre de masquer les faibles taux de syndicalisation mais engage le syndicalisme sur la voie d'une institutionnalisation qui le coupe de la force que représente la mobilisation des salariés. Depuis plus d'un siècle, le syndicalisme en France s'est construit sur sa capacité à construire des luttes afin d'imposer ses revendications (dans un contexte favorable) en mettant en place un rapport de force. Si le vote permet de prendre en compte l'expression des salariés, la FSU doit continuer à appuyer sa représentativité également sur sa capacité à créer le rapport de force par les mobilisations.</p>
<p>109. Les CAP n'ont plus de rôle dans cette définition et s'en trouvent affaiblies dans un contexte de mise en cause du paritarisme. La FSU s'y est opposée contre l'avis du gouvernement et de fédérations. (3)</p>	<p>(3) et demande le retour du calcul de la représentativité sur la base du vote aux CAP.</p>
<p>110. Cette représentativité a de lourdes conséquences sur les moyens et les droits syndicaux, sur les négociations. Elle détermine notre présence dans les CESR et dans le CESE. (4)</p>	<p>(4) La recomposition des CESER va avoir lieu à l'automne 2013 et risque de se traduire par la disparition des représentants FSU (en raison d'une perte d'environ 100 000 voix aux élections professionnelles). La FSU doit dès maintenant se faire entendre et exiger son maintien dans ces instances.</p>
111. La définition des champs des CT ministériels a des inci-	

<p>dences directes sur la représentativité (regroupement de ministères par ex.). Ils doivent être renégociés pour répondre aux périmètres des missions ministérielles.</p>	
<p>112. Les modalités d'organisation du vote ont eu des incidences directes sur la participation au Ministère de l'éducation nationale, d'une part par la disparition de bureaux de vote, d'autre part par les multiples problèmes techniques faisant obstacle à la participation des agents au vote. Les effets sont importants pour la représentativité au niveau de la fonction publique. Les modalités de vote doivent permettre à tous les agents de participer au scrutin dans de bonnes conditions au plus près de leur lieu de travail (bureaux de vote partout où c'est possible). (5)</p>	<p>(5) La FSU agira sans relâche pour le retour au vote papier sur le lieu de travail et le refus du vote électronique.</p>
<p>113. II-b-1-b Négociations</p>	
<p>114. Les accords de Bercy ont permis l'extension des champs de négociation tout en préservant l'aspect réglementaire des statuts. Dorénavant, c'est le principe de l'accord majoritaire qui prévaudra. Cela confère aux organisations représentatives de nouvelles responsabilités vis-à-vis des personnels qu'elles représentent. (6) Dans ce contexte, quelles conséquences sur des prises de décisions de la FSU et dans sa relation aux personnels ?</p>	<p>Dans ce contexte, quelles conséquences sur des prises de décisions de la FSU et dans sa relation aux personnels ? (6) La FSU doit nouer des alliances avec les organisations syndicales qui partagent ses revendications, faire connaître aux salariés les divergences apparues entre les organisations syndicales et s'appuyer sur des mobilisations de masses pour légitimer ses orientations.</p>
<p>115. II-b-1-c Instances</p>	
<p>116. L'ensemble des instances servant de base pour le calcul de la représentativité ont fait l'objet de nouvelles réglementations (CT, CSPE, CCFP). La FSU est intervenue durant tout le processus pour que le dialogue social devienne une réalité dans le fonctionnement et les attributions des différentes instances. Si des progrès ont pu être actés, notamment sur les attributions ou sur le vote unanime, nous n'avons pas pu faire avancer certaines de nos exigences comme les moyens accordés aux représentants élus ou désignés. Les premières réunions de CT ont montré l'écart qui peut exister entre l'intention des textes et les pratiques qui s'éloignent d'un vrai dialogue social. (1)</p>	<p>(1) Les difficultés de fonctionnement démocratiques dans nos CT sont réelles, par exemple, le blocage total de l'administration concernant la rédaction des règlements intérieurs verrouillés par un cadrage ministériel.</p>
<p>117. Concernant les CHSCT, si leur mise en place répond à notre demande, les moyens spécifiques accordés aux représentants du personnel, et notamment aux taches de secrétariat, restent en suspens. La FSU exige la création de ces moyens spécifiques, dont l'absence rend impossible la mise en œuvre complète des missions des CHSCT.</p>	<p>C'est d'autant plus important que le décret de création des CHSCT va modifier notre rapport à l'action et au syndicalisme en permettant d'agir sur le travail réel pour tenir compte des évolutions de nos métiers qui peuvent conduire à des situations de souffrance au travail.</p>
<p>118. II-b-1-d Droits syndicaux</p>	
<p>119. Malgré nos exigences, des questions n'ont pas été traitées et restent entières : limitation du droit de grève (SMA, le 1/30^{ème}), compensation ou remplacement sur leur poste de travail pour les décharges ou absences des agents investis d'un mandat syndical, utilisation abusive de la notion d'intérêt du service pour refuser l'accès à des droits, répression syndicale, ... Ces droits restent à conquérir. (2)</p>	<p>(2) La FSU exige la suppression du SMA et du prélèvement d'1/30ème, la déclaration d'intention de faire grève dans le premier degré, dénonce les menaces et les restrictions sur l'heure d'information syndicale et sur le droit de grève des enseignants.</p>
<p>120. La volonté du gouvernement de financer les moyens syndicaux a échoué. Sous prétexte du contexte économique, l'amélioration des moyens et droits syndicaux affichés dans les accords</p>	

<p>de Bercy aurait dû se traduire par leur réduction notamment avec la volonté de faire basculer sur le contingent des moyens accordés aux organisations syndicales, les droits dus aux agents ou aux représentants du personnel. L'intervention incessante des organisations syndicales, et notamment la FSU, a permis le maintien global des droits existants. Mais ces règles sont impactées directement par la nouvelle définition de la représentativité, la définition des champs ministériels. Elles favorisent les organisations syndicales les plus représentatives ayant plusieurs sièges dans le CT de référence. Ainsi, un syndicat très représentatif dans un corps de fonctionnaires verra ses moyens minorés si ce corps influe peu dans le champ du CT ministériel. Elles sont également impactées par le nouveau barème de calcul des moyens qui vise, comme l'ancien, à minorer les moyens du plus gros ministère, celui de l'éducation nationale. La fongibilité des moyens entre les ministères, voire les fonctions publiques, n'a pas été traitée malgré la demande de la FSU.</p>	
121.	
122. <i>II-b-2 Le dialogue social (3)</i>	(3) II-b-2 Engager l'épreuve de force.
<p>123. (4) Aucune décision ne devrait être prise sans qu'un réel dialogue se soit tenu avec les représentants des personnels qui seront touchés par cette décision ou qui auront à la mettre en œuvre. Le précédent gouvernement n'a eu aucune volonté de dialogue sur les nombreuses réformes engagées : retraites, RGPP, évaluation des personnels...</p>	<p>Aucune décision ne devrait être prise sans qu'un réel dialogue se soit tenu avec les représentants des personnels qui seront touchés par cette décision ou qui auront à la mettre en œuvre. Le précédent gouvernement n'a eu aucune volonté de dialogue sur les nombreuses réformes engagées : retraites, RGPP, évaluation des personnels...</p> <p>(4) L'emploi même du vocabulaire « partenaires sociaux, dialogue social », reflète une conception du syndicalisme qui accepte trop largement de se fonder dans une institutionnalisation, prompte à produire du consensus, et facteur de renoncement social. Qu'il s'agisse des confédérations interprofessionnelles face au patronat ou des fédérations de fonctionnaires face à l'État employeur, les organisations syndicales ne doivent pas perdre de vue que leur force repose sur leur capacité à organiser les luttes nécessaires face au patronat, aux administrations et à l'état afin de les faire reculer et de gagner des conquêtes sociales.</p>
<p>124. Le dialogue social inscrit dans la loi doit devenir une réalité. Il doit permettre une intervention active des personnels dans les choix qui sont proposés. Dans ce cadre, la FSU doit être une force de propositions, d'information, de rassemblement et de mobilisation. Elle doit associer les personnels à toutes les étapes du dialogue.</p>	
<p>125. Cette nouvelle réglementation et ses conséquences impliquent pour la FSU le développement de formations spécifiques.</p>	
126.	
127. II-c La FSU : les SD et les CFR	
<p>128. Les niveaux départemental et régional sont essentiels dans l'activité de la FSU. Au plus près des adhérents, c'est à ces niveaux que se construisent les liens interprofessionnels, les relations avec le mouvement social, l'expression dans les médias locaux. C'est à ce niveau que s'instaurent des relations institutionnelles locales, des relations avec le mouvement associatif, les partis politiques. Ces structures sont un lieu de réflexion fédérale et sont légitimes pour réaliser des synthèses locales, développer le travail fédéral entre syndicats nationaux.</p>	
<p>129. Leur activité est marquée par les réalités territoriales et bien souvent par les SN qui y sont impliqués, essentiellement du ministère de l'éducation nationale.</p>	
<p>130. Le développement des représentations au niveau régional (1) justifie pleinement la création des CFR décidée au congrès de Marseille. (2) Un bilan de leur activité sera effectué dans le cadre de la préparation du congrès de Poitiers et alimentera les débats dans les congrès départementaux et nationaux.</p>	<p>(1) et du pouvoir accru des régions,</p> <p>(2) La réorganisation des services de l'État va dans ce sens, exemple : les IA devenues DASEN ne sont plus que des directions administratives des rectorats. Il convient de tenir compte de ces évolutions et de renforcer l'organisation régionale de la réflexion et</p>

	de l'action fédérales.
131. Dans ce contexte, comment développer l'activité et la visibilité de la fédération à ces niveaux sur l'ensemble des champs couverts par la FSU, notamment pour le développement et l'aide aux syndicats à petits effectifs, le développement de notre intervention dans les DDI, les collectivités territoriales, les instances locales (CESER...) ?	
132.	
133. <i>II-c-1 Bilan des mandats de Lille</i>	
134. Le congrès de Lille a décidé, en plus des CDFN élargis aux SD, la tenue de conférences nationales annuelles des CFR et des SD. Ces conférences ont permis des échanges entre SD, CFR et équipe nationale. (3) Quel bilan en tirer, quelles propositions pour en améliorer les contenus ?	Quel bilan en tirer, quelles propositions pour en améliorer les contenus ? (3) Les sections locales FSU n'ont pas été mises en place dans le Nord-Pas-de-Calais. L'absence de sections locales FSU dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, notamment dans les universités autonomes, constitue une véritable difficulté pour les mobilisations comme pour les élections professionnelles. Au delà des universités, la création des sections locales n'est pas souhaitée.
135. Les accords de Bercy imposent la transparence et la publication des comptes. Quelles incidences pour le fonctionnement de la fédération ?	Les accords de Bercy imposent la transparence et la publication des comptes. Quelles incidences pour le fonctionnement de la fédération ? Les nouvelles normes comptables ont considérablement alourdi la tâche des trésoriers. La tenue des comptes demande un temps plus important.
136. Les outils fournis aux structures locales ont été améliorés (fichiers de routage par ex.). Quelles améliorations pour répondre aux besoins ?	Les outils fournis aux structures locales ont été améliorés (fichiers de routage par ex.). Quelles améliorations pour répondre aux besoins ?
137. Le congrès de Lille encourageait le développement de structures locales. Quelle est la réalité de leur mise en œuvre ?	Le congrès de Lille encourageait le développement de structures locales. Quelle est la réalité de leur mise en œuvre ?
138.	
139. <i>II-c-2 Élections professionnelles : l'implication des SD et des CFR</i>	
140. <i>II-c-2-a Elections DDI</i>	
141. Les sections départementales ont été sollicitées pour aider à la campagne et au suivi des élections DDI de 2010. De nombreux militants s'y sont engagés, souvent dans des secteurs qui leur étaient étrangers. (4) Quel bilan de cet engagement ? Quels enseignements tirer pour la relation entre les SN et la fédération pour ce type d'élections ?	(4) L'organisation de ces élections a occupé beaucoup de temps pour des résultats faibles en raison de l'absence de relais sur le terrain : le bilan ne peut pas être positif. Intervenir dans des secteurs où elle n'a pas de syndiqués pose le problème de la légitimité de la FSU.
142.	
143. <i>II-c-2-b élections 2010, 2012...</i>	
144. De nombreuses élections se sont déroulées en 2010 puis en 2012 dans des secteurs non concernés par la convergence de 2011. Ces élections concouraient au poids de la fédération dans la fonction publique. Des syndicats de la FSU se sont présentés aux élections professionnelles des Toutes Petites Entreprises (moins de 11 personnes et employés à domicile). Quelle implication de la fédération et de ses structures locales pour aider les SN concernés par ces élections ? Quelles démarches des SN concernés vers la fédération pour mener les campagnes ?	
145.	
146. <i>II-c-2-c Elections d'octobre 2011</i>	
147. Pour la première fois, une convergence des élections s'est produite dans la fonction publique hospitalière et dans la fonction publique de l'état pour la grande majorité des agents. Plusieurs	

champs ministériels étaient concernés pour une fédération ayant des forces concentrées sur un ministère, notamment dans ses structures locales. Si l'apparition de la FSU a été renforcée, nous avons constaté des difficultés pour articuler une campagne fédérale sur les services publics avec des campagnes ministérielles portées par des SN, pour impliquer pleinement les SD et les CFR dans les campagnes menées par les SN dans l'ensemble des ministères concernés.	
148.	
149. II-c-2-d Elections générales de 2014	
150. En 2014, il y aura convergence de l'ensemble des trois fonctions publiques. La FSU devra se conforter là où elle est représentative et s'implanter là où elle ne l'est pas pour rester une organisation syndicale essentielle dans la fonction publique. Cela constitue de nouveaux défis dans des secteurs où la FSU n'est pas présente sur tout le territoire. Le rôle des SD et des CFR sur l'ensemble des champs, et notamment ceux où la FSU est la plus faible, est essentiel.	
151. Il est nécessaire de renforcer notre volonté d'une FSU plus identifiable, de mieux définir le rôle des différentes structures de la FSU et des SN. Les campagnes dans les différents secteurs seront d'autant plus efficaces si elles s'appuient sur une campagne fédérale, à condition que l'élaboration de cette dernière réponde à cet objectif commun. (1) Comment prendre en compte la non-correspondance entre la géographie de nos structures et les géographies des champs ministériels ? Comment prendre en charge les campagnes locales des SN non représentés localement sur tout le territoire ? Comment impliquer des militants des SD et des CFR, provenant essentiellement d'un ministère, dans d'autres champs ministériels ou dans la fonction publique territoriale ?	<p>Comment prendre en compte la non correspondance entre la géographie de nos structures et les géographies des champs ministériels ? Comment prendre en charge les campagnes locales des SN non représentés localement sur tout le territoire ? Comment impliquer des militants des SD et des CFR, provenant essentiellement d'un ministère, dans d'autres champs ministériels ou dans la fonction publique territoriale ?</p> <p>(1) Il ne peut être question qu'exceptionnellement d'envoyer des militants faire le boulot dans le champ syndical des autres SN. La question des élections professionnelles doit rester l'affaire des SN. Quelle crédibilité autrement à s'exprimer hors de son champ de syndicalisation ?</p>
152.	
153. II-c-3 Quelles évolutions ?	
154. L'extension des champs d'intervention accroît les responsabilités des SD et des CFR. Cela interroge notre fonctionnement sous différents aspects :	
155. <i>Les compétences</i> : l'intervention sur des champs plus larges nécessite l'implication de militants de tous les SN dans les structures locales, le développement de la formation des responsables locaux sur les problématiques de ces champs à l'initiative des SD, des CFR ou de la fédération (la Fonction publique territoriale, la décentralisation, les DDI par ex.), des contenus des instances traitant de sujets autres que l'éducation ;	
156. <i>L'information</i> : améliorer l'information et les échanges entre structures fédérales à tous les niveaux et SN (publications, lettres électroniques, ressources)... ;	
157. <i>Besoin de temps et de moyens</i> : une réflexion sur ce qui relève des différentes structures fédérales, des SN ou de coordination de SN, de la mutualisation des compétences et des moyens humains matériels et financiers ; (2) quelle contribution des pouvoirs publics au dialogue social en conservant toute notre indépendance (subventions, attributions de locaux équipés...)? Comment prendre en compte les réalités différentes des territoires ? Comment améliorer les échanges entre structures locales et les secteurs de la FSU (journées des SD et des CFR) ?	<p>quelle contribution des pouvoirs publics au dialogue social en conservant toute notre indépendance (subventions, attributions de locaux équipés...)? Comment prendre en compte les réalités différentes des territoires ? Comment améliorer les échanges entre structures locales et les secteurs de la FSU (journées des SD et des CFR) ?</p> <p>(2) Les subventions obtenues par la FSU n'ont jamais menacé notre indépendance.</p>

<p><i>Une FSU mieux identifiée au-delà de l'éducation</i> : dans ses interventions, en développant des initiatives fédérales locales sur des sujets transversaux avec la contribution des secteurs de la fédération (colloques, stages syndicaux...), intervention fédérale dans les stages SN des départements ou régions.</p>	
158.	
159.	
160. Quel objectif se donne-t-on pour 2014 ?	
161.	
162. II-d-1 Fonctionnement de la FSU	
<p>163. Être toujours encore plus efficace, c'est aussi mettre en œuvre des fonctionnements internes qui permettent un travail syndical, intersyndical et fédéral riche, varié et abouti avec des équipes militantes renouvelées, formées et ce à tous les niveaux. Les regards pluriels des différentes composantes, l'apport de l'expertise des syndicats nationaux dans leur champ propre, celui des sections départementales, celui des tendances sont de nature à nourrir la réflexion fédérale ainsi que ses propositions et ses actions.</p>	
<p>164. Comment faire en sorte que les instances à tous les niveaux permettent mieux les échanges d'expériences entre secteurs et les analysent ? Comment définir leur rôle et leurs moyens, l'implication dans l'ensemble des secteurs de la FPE et la FPT.</p>	
<p>165. L'amélioration du fonctionnement des instances fédérales nationales (congrès, CDFN, BDFN, secrétariat national) doit toujours être au cœur de notre réflexion afin de prendre en compte le travail de plus en plus important qui incombe à notre fédération notamment dans les liens entre les différents champs d'intervention, entre les secteurs relevant de la FPE et ceux relevant de la FPT.</p>	
<p>166. Le secrétariat national de la FSU doit être une véritable équipe d'animation à la tête de la FSU autour du ou de la secrétaire générale. La nouvelle composition élargie depuis le congrès de Lille constitue une équipe fédérale exécutive chargée de mettre en œuvre les décisions des instances délibératives. Dans sa réflexion et son activité, le secrétariat prépare aussi les débats qui nécessiteront des prises de position de ces mêmes instances.</p>	
<p>167. Les syndicats nationaux participent à la vie de la fédération. Leur investissement est nécessaire dans le fonctionnement fédéral : investissement militant, expertise dans leur champ... Si chaque syndicat doit rester en toute responsabilité dans son propre secteur, l'harmonisation des positions doit toujours être recherchée. L'objectif est d'aboutir à une expression de la fédération chaque fois que possible.</p>	
<p>168. Comment faire en sorte que les syndicats nationaux de tous les champs de la Fonction publique et leurs militants puissent s'investir dans les instances fédérales ?</p>	
<p>169. Les secteurs fédéraux permettent un travail collectif et nécessaire qui enrichit notre réflexion commune et amène à une élaboration transversale de nos positions et revendications. Leurs travaux et leur expertise permettent d'alimenter la réflexion à tous les échelons, SN, CFR, SD. (2)</p>	<p>(2) Si les documents diffusés par les secteurs sont plus nombreux et plus fournis, ils ne sont pas toujours exploitables, car ne correspondent pas toujours aux besoins des sections départementales.</p>
<p>170. Le travail en commissions au CDFN dont l'intérêt est évident n'est pas une réponse suffisante à cette question. Il faut, par ailleurs, favoriser le travail transversal.</p>	
<p>171. Comment mieux prendre en compte cette réflexion dans le travail collectif fédéral ? Comment mieux l'articuler avec les instances ? Comment améliorer leur fonctionnement afin d'assurer une diffusion plus large ?</p>	
172. L'organisation actuelle des secteurs permet-elle à la FSU	

de répondre à l'ensemble des questions qui lui sont posées ?	
173. Des évolutions ont vu le jour au cours des trois dernières années avec l'élargissement du secrétariat national, avec la mise en place de groupes de travail inter-syndicaux sur des thématiques particulières (formation des enseignants dans l'éducation, problématiques spécifiques aux personnels non enseignants ou aux personnels de la territoriale par exemple) permettant un approfondissement de la réflexion et de l'élaboration collectives.	
174. Ces exemples doivent être indispensables, doivent faire l'objet d'un bilan : pertinence, amélioration à envisager ?	
175.	
176. II-d-2 Renouveau, rajeunissement et féminisation	
177. L'entrée dans le syndicalisme et le militantisme, beaucoup moins évidente qu'auparavant, doit rester un enjeu fort pour la fédération et ses syndicats, et passe notamment par une réflexion sur la syndicalisation en général et sur celle des jeunes en particulier.	
178. L'avenir de notre militantisme nécessite d'avoir des équipes militantes formées intégrant plus de femmes et de jeunes. Comment y travailler ?	
179. Les raisons de leur investissement dans le syndicalisme et les mouvements sociaux sont multiples. Cela nécessite donc que la fédération et ses syndicats nationaux investissent bien sûr les questions de défense collective (mouvement des retraites de 2010, investissement dans les réflexions nationales durant l'été et l'automne 2012 par exemple) mais aussi les réponses à des problématiques individuelles (information, soutien...)	
180. Les dernières grandes mobilisations ont montré l'attachement des jeunes notamment aux acquis du service public, aux acquis des luttes passées (retraites par ex), à la défense de valeurs (immigration, antiracisme, injustice,..). Comment prendre appui sur cet engagement et mieux favoriser l'entrée des jeunes dans le syndicalisme ? Quelle réflexion sur nos modes d'action, sur l'organisation de nos réunions et instances ?	
181. L'activité syndicale doit se développer prioritairement au plus près du terrain. Il faut veiller à ce que les conditions matérielles de cette activité soient compatibles avec les contraintes de la vie professionnelle et familiale.	
182. Quelles modalités d'organisation des réunions ? Sur quels temps ? (de travail? soirées ?) En limitant les déplacements ? Recours au baby-sitting?	Les réunions nationales se tiendront de préférence en dehors du mercredi afin d'éviter – ou de minimiser – le problème de la garde des enfants des militant – e – s. La FSU doit proposer a minima pour les congrès la prise en charge financière de la garde d'enfant.
183. Les nouveaux modes de communication sont sans doute aussi un moyen de mener le travail syndical au plus près des salarié-es.	
184. Quelles pistes à développer et à réfléchir en évitant certains écueils ? (accumulation d'informations, pas de priorisation de celles-ci, dématérialisation qui limite trop souvent à la réflexion individuelle ...)	
185. La formation syndicale constitue un levier essentiel pour permettre le renouvellement de la fédération et assurer sa cohésion. Les efforts mis en œuvre, tant au niveau local que national doivent être poursuivis. Comment améliorer la participation notamment des jeunes militants et des femmes? Quelles pistes pour permettre une fidélisation des jeunes à l'égard de l'organisation syndicale ?	
186. L'intergénérationnel doit être favorisé pour permettre aux jeunes d'accéder aux responsabilités.	
187. Quelles modalités développer ?	
188. La nécessité d'une représentation équilibrée femmes /	

hommes est affirmée dans les textes de plusieurs congrès comme une préoccupation constante et un objectif à réaliser. Aujourd'hui les femmes restent toujours minoritaires dans les instances de la fédération, notamment au CDFN, malgré une légère évolution positive. Sur ce point, le congrès rappelle la responsabilité des SN, des tendances et des SD.	
189. L'observatoire de la parité, dont la nécessité a été réaffirmée à Lille, n'a pas réellement fonctionné, faute d'engagement de toutes les parties de la fédération. Néanmoins, la commission « Femmes » de la FSU a poursuivi le travail d'analyse, les militants nationaux, régionaux et départementaux ont tenté d'enclencher des changements dans les fonctionnements internes. Malgré tout, aujourd'hui, force est de constater que les progrès sont minimes. La représentation des femmes reste toujours minoritaire dans les instances de la fédération, notamment dans les directions départementales.	
190. Le travail d'étude engagé doit être poursuivi sur la composition des instances et des délégations fédérales tant au niveau départemental que national, afin d'affiner la compréhension des enjeux et de proposer des réponses. Comment ? A quelles échéances ?	
191. — Il est indispensable aussi de mener une réflexion sur la prise de parole des femmes lors des instances. Quelles mesures prendre à ce sujet?	191. Il est indispensable aussi de mener une réflexion sur la prise de parole des femmes lors des instances. Quelles mesures prendre à ce sujet? La place des femmes se pose au sein des syndicats comme dans tous les champs du travail et de la société civile. La prise de parole n'est qu'un aspect. Étant donnée la présence a priori importante des femmes dans les métiers couverts par la FSU, la faiblesse de la représentation féminine dans les instances syndicales n'est pas le reflet du champs de syndicalisation. On peut y voir simplement la difficulté de concilier les tâches quotidiennes familiales peu partagées et l'engagement lourd de l'exercice militant. On peut aussi considérer que nos syndicats par la cooptation dans les instances reproduisent une inégalité historique non légitime.
192. Les stages syndicaux et intersyndicaux organisés par la FSU ou en association avec d'autres partenaires doivent se poursuivre. La participation des militantes et militants doit être favorisée grâce au nécessaire relais de la fédération et des syndicats nationaux auprès de leurs sections départementales ou académiques.	
193. Quels sont les obstacles et difficultés majeures à réaliser ces objectifs?	
194. Quelles nouvelles pistes explorer? Quels modes de fonctionnement facilitant l'investissement des militantes et militants (Collégialité ? Mandats ? Décharges ?...)	
195. Comment relancer l'observatoire de la parité de manière efficace? Quels projets mener et avec quels partenaires éventuels? Chercheur ? Associations ? ...	
196. Comment améliorer la diffusion de l'information, l'enrichissement des débats avec les militantes des départements, des régions ?	
197. La FSU réaffirme sa volonté d'une écriture égalitaire de ses textes, tout en conservant leur lisibilité.	
198. La féminisation de l'outil syndical s'intègre dans la lutte contre les inégalités F/H dans la société en général, lutte qui reste l'ambition majeure.	
199. Quels projets mener de manière plus générale ?	
200.	
201. II-d-4 Retraités, notre finalité : construire un véritable syndicalisme « retraités »	
202. Les retraités représentent plus de 20% de la population française. Ce changement sociétal profond et durable pose des	

questions nouvelles. Anciens salariés, les retraités luttent avec les actifs sur de multiples questions (services publics, libertés, laïcité, défense de l'école...) mais ils ont des revendications spécifiques (indexation des pensions, réduction des inégalités entre retraités, reconnaissance sociale, structures adaptées...).	
203. Créées en 2007, les SFR, structures internes à la FSU – ce qui les distingue des autres organisations syndicales – sont un moyen de prendre en compte ces évolutions et la nécessité de construire un syndicalisme retraités. Des pas importants ont été franchis (actions unitaires, journées d'automne, expression avec le « Syndicalisme retraités », meilleure participation à la vie de la fédération, commission actifs/retraités sur la perte d'autonomie). Amélioration aussi en quantité et en qualité de la présence de la FSU retraités dans les instances « externes » (CODERPA et structures locales ou régionales diverses). Leur place au sein de la FSU ainsi que la place de leurs revendications sont des préoccupations de la fédération. Progrès aussi dans l'organisation de relations entre les SFR, nationale, départementales, régionales.	
204. Les syndiqués retraités sont des syndiqués à part entière. Mais il faut regretter que le mandat de Lille n'ait été mis en œuvre que par trop peu de nos syndicats alors que le « syndicalisme retraité » peut et doit être la suite logique du syndicalisme des actifs. Il faut aller vers une meilleure représentation dans toutes les instances de la FSU avec des retraités plus nombreux.	
205. L'engagement des retraités dans les structures fédérales impose un travail d'équipe et le recours à la logistique de la FSU. Ne faut-il pas réunir davantage la SFRN ? La présence des retraités dans la préparation des congrès, dans les secteurs de la FSU, dans les audiences qui les concernent doit être assurée. La presse fédérale doit mieux refléter l'expression des retraités à côté de celle des actifs.	
206. Les syndicats professionnels des actifs et le nouveau gouvernement reconnaissent toutes les forces syndicales représentatives. Pourtant, quelques Unions Confédérales de Retraités (1) refusent, essentiellement au niveau national, la présence de la SFR FSU et de Solidaires retraités dans l'inter UCR. Seule la FGR est invitée à l'inter-UCR. Il nous faut poursuivre les rencontres avec tous ceux qui le souhaitent, déboucher sur des initiatives unitaires et continuer à exiger notre place dans l'inter UCR. Notre participation au syndicalisme européen des retraités est légitime. Il faut y travailler et développer nos liens avec les syndicats.	(1) et notamment la CFDT
207. La FGR-FP est un point de convergence unitaire des retraités de la Fonction Publique d'Etat ouverte aux autres fonctions publiques. De nombreux syndicats FSU y sont affiliés, des militants des SN l'animent à tous les niveaux. Nous devons préserver et développer cet outil original, actif au sein du Pôle des retraités qu'il constitue avec des associations de la Poste et des Télécoms, la police, la gendarmerie...	
208. La FSU et le syndicalisme retraités doivent participer à toutes les commissions, groupes de travail qui les concernent à tous les niveaux (Etat, régions, départements). Nous devons poursuivre nos actions de conviction pour développer l'adhésion des retraités et l'implication de militants dans l'animation syndicale.	
209.	
210. II-d-5 De quelle politique de formation a besoin la FSU ?	
211. La FSU par le biais du Centre de formation assure la cohérence entre les besoins des SD, des SN et des secteurs, en dégagant des axes prioritaires, en coordonnant et organisant une offre qui tente de couvrir l'ensemble des préoccupations fédérales. Les évolutions récentes de l'activité syndicale, et notamment de la représentativité, ainsi que la nécessité du renouvellement militant (y compris par sa éminisation) et du renforcement de l'identité fédérale, nécessitent pour la FSU d'intégrer des changements dans sa	

politique de formation syndicale, à l'instar des autres organisations syndicales.	
212. La formation syndicale fédérale, en essor ces dernières années, doit pouvoir continuer son développement et mieux répondre aux besoins du terrain. Elle peut contribuer au rapprochement intersyndical : formations communes, recours à des formateurs d'autres organisations (CGT, Solidaires). De nouvelles questions se posent : politique ciblée de formation de formateurs, reconnaissance des parcours syndicaux des militants,...	
213. Pour élaborer cette politique de formation, au-delà du travail commun avec les SN, les secteurs fédéraux et l'Institut, la FSU et le Centre de formation, doivent se questionner sur la pertinence de se doter, à l'instar des confédérations, d'un Conseil scientifique en charge de la réflexion sur la nature et l'évolution des pratiques de formation syndicale fédérale.	
214. Si l'on estime que nous sommes dans une phase de quasi-rupture générationnelle et que nous avons besoin de renforcer les capacités organisationnelles et politiques de la FSU, n'avons-nous pas la nécessité que les syndicats s'impliquent plus fortement dans la vie du centre de formation?	
215. Dans le cadre d'une nouvelle étape de développement du centre de formation de la FSU, ne faut-il pas ouvrir la perspective de création d'un conseil scientifique (voir ci-dessus) mais également envisager des programmations de formation pluriannuelles répondant à des axes centraux?	
216.	
217. Le centre de formation	
218. C'est une des deux associations liées organiquement à la FSU avec l'Institut de recherche.	
219. Il est composé de représentant(e)s détaché(e)s par leur syndicat, leur tendance.	
220. Il est chargé d'assurer la politique de formation de la FSU et d'organiser essentiellement les stages nationaux de la Fédération. Il dispose d'un agrément Fonction Publique pour la Fonction Publique d'Etat et la Territoriale.	
221. Chaque année a lieu une Assemblée Générale organisée pendant l'instance nationale de la FSU (le CDFN).	
222. Lors de cette AG sont présentés et soumis aux votes le rapport d'activité et le bilan financier, ainsi que les perspectives et les programmations de stages envisagées. La composition du bureau ou un éventuel renouvellement fait également l'objet de votes en AG.	
223. Le travail du centre est basé sur la liaison entre les secteurs, la FSU et les besoins des syndicats, des CFR, des SD et des tendances (au travers notamment pour ces derniers de la labellisation des stages).	
224.	
225. Institut de la FSU	
226. S'appuyer sur la recherche et faire travailler ensemble chercheurs professionnels et militants syndicaux a toujours été une évidence pour la FSU. Exclue de l'IRES qui joue ce rôle pour les autres organisations, la FSU s'est donc dotée de son propre institut de recherches.	
227. Ayant le statut d'association, celui-ci est organisé en chantiers associant chercheurs et militants autour de thèmes de travail. Il publie et diffuse régulièrement des livres.	

228. Il dispose d'un site internet www.institut.fsu.fr . Il organise régulièrement des colloques et séminaires.	
229. Il édite une revue trimestrielle, Regards Croisés.	
230. Il vient de lancer une lettre électronique mensuelle, gratuite et accessible à tous. Revue, livres et lettre électronique visent à faire connaître les travaux des chantiers et initiatives de l'Institut mais aussi à faire connaître les débats sur les grandes questions, sociales, économiques, scolaires et culturelles, en étant largement ouvert sur les apports extérieurs (chercheurs, personnalités du monde culturel...)	
231. Autonome, l'Institut n'est pas le porte-parole de la FSU mais il est au service de ses militants en leur donnant des éléments de débat et de réflexion en lien avec la recherche et en contribuant en tant que de besoin à la formation syndicale.	
232. La FSU veillera à la pérennité, au bon fonctionnement et à l'indépendance de son Institut de recherches, se fera le relai de ses travaux et sera attentive à la coordination avec son centre de formation. En même temps elle continuera à revendiquer d'être associée à l'IRES.	
233.	
234. Partie 3 : Le syndicalisme international de la FSU, des avancées à poursuivre	
235.	
236. Les orientations de l'activité internationale de la FSU sont à aborder à la lumière du chemin parcouru depuis le congrès de Lille, et en fonction de la situation nouvelle tant au niveau européen que mondial. La crise du (1) néolibéralisme , portant gravement atteinte aux services publics, exige plus que jamais la construction d'une dynamique mondiale des forces progressistes dans toute leur diversité, avec des organisations syndicales européennes et internationales plus actives, des liens bilatéraux ou multilatéraux entre fédérations de services publics combattives, un rassemblement des forces altermondialistes supposant un travail en commun entre syndicats, ONG, associations, réseaux ayant les mêmes finalités. La FSU doit poursuivre ses activités dans toutes ces dimensions.	(1) Capitalisme
237.	
238. III-a Affiliations internationales	
239. L'adhésion de la FSU à la CES et à la CSI reste un enjeu majeur pour la fédération qui cherche à mieux inscrire son action au plan européen comme au plan international. Force est de constater que l'absence d'affiliation internationale ne permet pas à la FSU de faire davantage reconnaître son rôle de force syndicale porteuse d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale. Et pourtant, au cours de ce dernier mandat, la FSU a développé des liens et des solidarités au-delà de nos frontières.	
240.	
241. III-a-1 Au niveau européen , elle a aussi élaboré des propositions alternatives en matière d'emploi, de dépenses publiques, de protection sociale et de taxation sur les transactions financières pour combattre les plans d'austérité dont on voit bien qu'ils n'ont fait qu'aggraver la situation en provoquant chômage, licenciements, gel voire baisse des salaires et retraites et casse des services publics.	
242. Pour la FSU, travailler à la construction d'une autre Europe, fondée sur des principes de solidarité et non plus de concurrence, fait partie intégrante des activités et des prises de position adoptées au niveau national. En condamnant le Traité européen sur la « stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union éco-	

<p>nomique et monétaire », elle refuse cette tentative de constitutionnalisation du dogme de l'austérité et de la discipline budgétaire appliquée à l'UE.</p>	
<p>243. Le travail déjà engagé avec des organisations membres de la CES doit être poursuivi afin de peser dans les débats et de faire prendre en compte les exigences et propositions syndicales formulées par la fédération. La construction de mobilisations à l'échelle européenne reste d'actualité : alors que la CES a pris clairement position contre le nouveau traité de discipline budgétaire, elle n'est pas parvenue à faire converger les mobilisations qui ont lieu dans les pays durement frappés par les plans d'austérité (Espagne, Portugal, Grèce etc). L'enjeu des batailles à mener se situe au niveau européen (1) et la FSU y a toute sa place dans le cadre du mouvement syndical européen que représente la CES.</p>	<p>(1) à tous les niveaux</p>
<p>244. (2) La CES, malgré certaines avancées, peine à remplir son rôle de vecteur des mobilisations syndicales, en partie à cause de tensions intenses qui règnent entre forces syndicales. La finalisation de l'adhésion de la FSU à la CES permettra d'agir aux côtés d'autres organisations pour tenter d'infléchir les orientations de la Confédération européenne vers plus de combativité.</p>	<p>(2) La CES n'est pas capable de formuler des critiques de fonds et porter des alternatives à la construction néolibérale de l'Europe parce qu'elle est trop liée aux institutions qui la financent. De plus des divergences importantes existent entre les syndicats qui la composent et notamment sur la manière de concevoir le syndicalisme et l'action syndicale. La CES, comme la plupart des organisations qui la composent ont une conception du syndicalisme visant à développer la recherche d'un consensus entre « partenaires sociaux » au sein des institutions européennes plutôt que l'établissement d'un rapport de force obtenu par la mobilisation des masses permettant de peser dans les négociations.</p> <p>Elle n'est pas non plus en capacité de créer un véritable rapport de force en organisant une grève générale dans tous les pays en même temps. Une journée nationale d'action comme celle du 14 novembre, sans appel à la grève, demeure d'une portée très limitée.</p> <p>Les confédérations qui adhèrent à la CES mènent essentiellement leurs mobilisations sur des enjeux liés à la situation nationale, donc avec des calendriers différents selon les pays, ce que la CES ne peut pas ignorer. Quand ils se mobilisent, les salariés s'adressent à leur gouvernement qu'ils considèrent comme responsables de choix économiques refusant de rompre avec les dogmes de la commission européenne.</p>
<p>245. La FSU doit poursuivre et étendre à d'autres organisations la construction de relations bilatérales telles qu'entamées avec la CGTP et Adedy. ,</p>	
<p>246. La FSU s'est beaucoup investie dans les Forums sociaux européens, notamment à travers des réseaux comme celui de l'éducation ou des services publics. Mais du FSE de Malmö à celui d'Istanbul, les difficultés se sont accumulées jusqu'à l'arrêt de la dynamique forums en Europe.</p>	
<p>247. La FSU participe à la Joint Social Conference, (regroupement de syndicats et d'ONG avec participation de la CES.) qui tente d'échapper aux écueils ayant fait disparaître les FSE (aucune structure d'organisation durable, entre autres) et prépare un altersummit pour le printemps. La FSU a participé au forum « Florence10+10 », étape de la réalisation de ce sommet alternatif. La FSU doit se montrer attentive aux nouvelles formes de lutte telles que celle des Indignés, qui attire beaucoup de jeunes, et dont les modalités de fonctionnement horizontal investissent de manière quasiment exclusive les nouvelles technologies.</p>	
<p>248.</p>	
<p>249. III-a-2 Au niveau mondial, se retrouvent toutes les facettes de l'activité de la FSU déjà abordées.</p>	
<p>250. Au congrès de Lille, nous avons pour mandat de développer l'activité syndicale internationale de la FSU et ainsi d'équilibrer activité syndicale internationale et activité alter mondialiste.</p>	

251. La FSU a de bonnes chances de finaliser son adhésion à la CSI dans des délais assez brefs ;	
252. Cela lui permettra d'être reconnue comme une puissance syndicale qui compte au niveau international, et donc encore davantage au niveau national ;	Les salariés se basent et se baseront encore longtemps d'abord sur l'activité développée nationalement. Cependant, la lecture internationale est nécessaire pour comprendre les enjeux et les motivations des lois et règlements que l'on nous impose.
253. La fédération doit-elle développer ses rapports bilatéraux avec des organisations comme les centrales québécoise ou tunisienne (UGTT) ?	
254. Après avoir participé au FSM de Dakar, notamment autour de la problématique des travailleurs sans-papiers, la FSU prépare le FSM de Tunis, pour développer ses liens avec différentes composantes de la société civile mondiale, comme elle a pu le faire en Juin 2012 au Sommet des peuples de Rio+20 ;	
255. Le développement du syndicalisme des pays du Sud contribue également au renforcement des solidarités et à la convergence des actions dans cette période de crise mondiale tant économique que sociale ou environnementale. C'est en ce sens que la FSU et la Confédération Syndicale Autonome du Sénégal ont tenu conjointement à Dakar, avec une trentaine de femmes, un séminaire de formation en matière de stéréotypes, de droits et de leadership féminin dans les syndicats.	
256. La FSU doit-elle interpellier le nouveau gouvernement sur sa politique d'aide au développement des services publics et de respect des droits dans les pays du Sud ?	
257.	
258. III-b Solidarité internationale	
259. La FSU est à la fois impliquée dans des projets de solidarité sur du long terme et sur des réponses, le plus souvent dans le cadre de situations conflictuelles, à des demandes de soutien ponctuel émanant de diverses organisations syndicales ou de la Société Civile.	
260. Depuis longtemps, elle s'est engagée dans divers projets à son initiative mais aussi, par exemple, avec Solidarité Laïque à Haïti et en Tunisie.	
261. Cette solidarité s'exprime également sous d'autres formes plus ponctuelles : communiqués de soutien à des actions initiées dans un pays avec lequel la FSU a des contacts bien établis, actions pour le respect des droits syndicaux, pour la libération de syndicalistes emprisonnés.	
262. Quel type d'action privilégier ? Comment prioriser les demandes ?	
263.	
264. III-c Fonctionnement du secteur International	
265. Force est de constater que les questions internationales n'occupent pas une place suffisamment importante au sein de la FSU au regard des enjeux actuels.	
266. Si elles occupent les responsables du Collectif d'Animation au quotidien, elles ne semblent pas bénéficier d'un relai et d'une mobilisation suffisante dans les SN et les SD.	
267. Quelques pistes pourraient permettre de mieux prendre en charge l'ensemble de ces questions au niveau de la fédération	
268. Sur les questions dont on sait qu'elles font l'objet d'un travail chez les syndicats étrangers, faire en sorte que l'on mutualise aussi bien les questionnements que les revendications ; chaque fois que c'est possible, parvenir à mener des actions similaires, voire conjointes en un seul lieu. Les retraites, les salaires, les droits syndicaux, la protection sociale, les choix économiques dans leur ensemblesont des sujets qui permettraient aisément cette mu-	

tualisation. Les SN doivent alors non seulement relayer, participer mais également organiser les modalités d'information et les discussions avec leurs adhérents.	
269. Lors des commissions du CDFN, comment instaurer une représentation plus large et diversifiée des syndicats nationaux ?	
270. Le travail transversal du collectif d'animation (1), déjà initié avec le secteur Femmes (séminaire de Dakar), avec le collectif Alternatives Economiques (Joint Social Conférence, stage Europe), avec le secteur SP ou retraités (partenariat avec la CGTP), doit-il être plus régulier et approfondi ?	(1) Le collectif d'animation doit produire des comptes rendus réguliers à destination des SN mais aussi des SD, et faire connaître le calendrier de leurs réunions.
271. Les problématiques abordées par le Comité Syndical Européen de l'Education(CSEE), à titre d'exemple la question du stress enseignant ou l'égalité homme/femme, ne mériteraient-elles pas une meilleure visibilité au sein de la FSU ? Il en va de même pour les sujets traités dans le cadre du Comité Syndical Francophone de L'Education et de la Formation(CSFEF)	
272. La tenue de stages FSU sur l'international demanderait à être plus régulière et plus travaillée en amont.	
273. Les délégués des SN et de la FSU devraient dialoguer davantage en amont des actions communes, pour plus de cohérence. De même, ne faudrait-il pas alimenter le travail collectif international par l'activité internationale des régions ? (2)	(2) L'activité internationale de la FSU doit se faire au niveau national, même si parfois les SD s'emparent ponctuellement de cette question lorsqu'elle correspond à l'engagement de militants.
274. Quand une action réunissant différents pays est décidée, le travail en commun entre collectif d'animation et SD limitrophes doit être favorisé.	
275. Enfin il faudrait davantage de moyens militants pour que le pilotage des activités internationales (notamment la réalisation d'affiliations, de nouveaux partenariats et programmes de coopération) soit le fait d'un secteur à part entière.	

Amendement SNES académique retraités 2012 à placer en 207 :

La FGR n'est pas un syndicat mais une association. Ce qu'il faut c'est obtenir la participation de la Section fédérale des Retraités de la FSU à cette intersyndicale UCR, d'une part parce que tous les syndicats de la FSU ne sont pas adhérents de la FGR, et d'autre part parce que la FGR ne représente pas l'image d'un syndicalisme de lutte, de transformation sociale contrairement au SNES et à la FSU.

Le congrès académique demande en conséquence que le SNES quitte la FGR. Cela lui permettra de récupérer tout son potentiel militant et les moyens financiers qui contribueront à faire vivre les SFR dont la vocation est de regrouper tous les retraités de tous les syndicats de la FSU, y compris ceux de ses syndicats qui ne sont pas membres de la FGR.

La réunification syndicale à laquelle travaille le SNES en sera facilitée, le risque d'être englobé dans un amalgame d'associations ou de se retrouver lié à un pôle réformiste étant écarté au profit d'un syndicalisme de luttes et de transformation sociale.

Le Snes y retrouvera son indépendance, la FGR ne pouvant plus prétendre parler en son nom.